Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022

POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU

TOURISME ET DES LOISIRS

FINANCEMENT: BIP MINTOUL/ EXERCICE 2022

IMPUTATION: 56 23 151 06 320010 524211

DEMANDE DE COTATION

FEVRIER 2022



SOMMAIRE

PIECE N°1 : AVIS DE CONSULTATION	3
PIECE N°2 : REGLEMENT DE CONSULTATION	10
PIECE N°3: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	17
CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES	22
CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS	23
CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION	24
CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	26
PIECE N°4: DESCRIPTION DE LA FOURNITURE	27
PIECE N°5 : CADRE DU DEVIS DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF	32
PIECE N°6: CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES	34
PIECE N°7: FORMULAIRES ET MODELES DES PIECES	36
PIECE N°8 : MODELE DE LETTRE COMMANDE	48
PIECE N°9: ANNEXE	53

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022

POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU

TOURISME ET DES LOISIRS

FINANCEMENT: BIP MINTOUL/ EXERCICE 2022

IMPUTATION: 56 23 151 06 320010 524211

DEMANDE DE COTATION

FEVRIER 2022

PIECE N°1: AVIS DE CONSULTATION

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

1- Objet

Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs lance, pour le compte de son département ministériel, une Demande de Cotation pour l'acquisition des équipements réseau destinés aux délégations régionales de son département ministériel sur financement du Budget d'Investissement Public, Exercice 2022.

2- Consistance des fournitures

Les fournitures, objet de la présente Demande de Cotation, comprennent :

N°	Désignation	Unité	Quantité
1	Firewall pour la sécurité FORTIGATE 300	U	1
2	Commutateur SAN à 24 ports (Routeur)	U	10
3 Commutateur Ethernet 24 ports (Switch)		U	10
4	Modem wifi	U	10

3- Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais installés au Cameroun et justifiant des capacités techniques et financières leur permettant de livrer les fournitures, objet de la présente Demande de Cotation.

4- Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation, sont financées par le Budget d'Investissement du Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'exercice 2022, Imputation 56 23 151 06 320010 524211.

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de FCFA Toutes Taxes Comprises (TTC) vingt-cinq millions (25 000 000).

6- Consultation de la Demande de Cotation

La Demande de Cotation peut être consultée à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs sise à l'Immeuble Rose, porte 210, 2ème étage.

7- Acquisition de la Demande de Cotation

La Demande de Cotation peut être obtenue à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs sise à l'Immeuble Rose, porte 210, 2ème étage, 2ème étage, sur présentation de l'original d'une quittance de quarantecinq mille (45 000) francs CFA non remboursable, payable uniquement au Trésor Public.

8- Remise de l'offre

L'offre est établie en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires (un (01) original et six (06) côpies marqués comme tels). Une version numérique de l'offre gravée sur CD-ROM doit également et rentains (Version Word/pdf pour la partie technique et Version Excel pour la partie financière) Elle devra être scellée, cachetée et parvenir à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs sise à l'Immédible Rose, porte

210, 2ème étage, au plus tard le 2.3 MARS 2022 à 11 heures, heure locale, déposée contre décharge et portera la mention :

DEMANDE DE COTATION Nº . . /DE/MINTOUL/GIPM/2022 DU Z 8 FEV 2022

pour l'acquisition des équipements réseau pour les délégations régionales du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9- Recevabilité de l'offre

Chaque soumissionnaire devra fournir une caution de soumission d'un montant de cinq cent mille (500 000) Francs CFA ayant une durée de validité de un (01) mois au-delà de la date originale de validité de l'offre et établi par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances (MINFI).

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente Demande de Cotation sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances.

10- Ouverture de l'offre

L'ouverture de l'offre unique sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de leur offre respective.

Elle aura lieu le ... 2 3 MARS 2022 à 12 heures, heure locale, dans la salle de conférences annexe, porte 119, 1er étage de l'immeuble abritant le Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé.

11- Délai et Lieu de livraison

Le délai maximum de livraison est de trois (03) mois. Ce délai prend effet à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer la prestation.

La livraison des fournitures aura lieu au Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé.

12- Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des pièces administratives ;
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, des références professionnelles du soumissionnaire et de la présentation de l'offre ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

Pour ce faire, elle fera usage des critères ci-après :

A- Critères éliminatoires :

- > Absence de l'une des pièces du dossier administratif 48 h après l'ouverture des offres ;
- > Absence de la caution de soumission lors de la séance de dépouillement ou la présence d'une caution de soumission n'ayant aucun lien avec le Dossier de Consultation ;
 - > Fausse déclaration ou pièce falsifiée :
- Absence des prospectus et fiches techniques émanent du fabricant dans l'original de l'offre en couleur ;
 - > Absence d'un prix unitaire quantifié ;
 - > Non-respect d'au moins 4/5 des critères essentiels ;
- > Non-conformité aux spécifications techniques des fournitures (moins de 80% pour un ou plusieurs équipements);
 - > Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marché durant les trois

dernières années.

B- Critères essentiels:

- > Présentation générale de l'offre (reliure, pièces rangées dans l'ordre avec les intercalaires en couleur, offre unique, présence de la version numérique de l'offre);
- > Références générales ou expériences du soumissionnaire dans les prestations similaires ;
 - Capacité financière délivrée par un établissement financier agrée par le MINFI;
 - Planning et délai de livraison ;
 - Service après-vente.

Le système de notation des cotations relativement aux critères essentiels dont le détail est donné en annexe, se fera par mode binaire (oui/non).

13- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- Attribution du Marché

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et ceux éliminatoires et jugée conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation. Ledit soumissionnaire ne doit pas faire l'objet d'une suspension de la commande publique.

15- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Direction des Affaires Générales/Sousdirection du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs, porte 210, 2éme étage, Tél : **222 22 35 69**.

En outre, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Yaoundé, le ... 2 B. F.E.V... 2022...

L'AUTORITE CONTRACTANTE

Ampliation:

- MINMAP; ARMP; SOPECAM;
- Président CMPM/MINTOUL;
- Affichage/Chronos





Paix -Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

1- Subject

The Minister of State, Minister of Tourism and Leisure launches, on behalf of his ministry, a Request for Quotation for the acquisition of network equipment for the regional delegations of his ministry financed by the Public Investment Budget of the 2022 Financial year.

2- Content of the supplies

The supplies covered by this Request for Quotation include

No	Designation	Unity	Quantity
1	Firewall for security FORTIGATE 300	U	1
2	24-port SAN switch (Router)	U	10
3	24-port Ethernet switch (switch)	U	10
4	Wifi modem	U	10

3- Participation and origin

Participation in this consultation is open to all companies, established in Cameroon, with the technical and financial capacity allowing them to deliver the equipment, subject of this Request for Quotation.

4- Financing

The services, subject of this Request for Quotation, are financed by the Investment Budget of the Ministry of Tourism and Leisure for the year 2022, budgetary charge 56 23 151 06 320010 524211.

5- Estimated cost

The estimated cost of the operation is twenty-five million (25 000 000) CFA francs, inclusive of tax.

6- Consultation of the Request for Quotation

The Request for Quotation can be consulted at the Department of General Affairs/Sub-Department of Budget, Equipment and Maintenance/Public Procurement Service of the Ministry of Tourism and Leisure located at Immeuble Rose, door 210, 2nd floor.

7- Acquisition of the Request for Quotation

The Request for Quotation can be obtained from the Department of General Affairs/Sub-Department of Budget, Equipment and Maintenance/Public Procurement Service of the Ministry of Tourism and Leisure located at Immeuble Rose, door 210, 2nd floor, after presenting the original of a non-refundable receipt of **forty-five thousand (45 000)** CFA francs, payable only to the Public Treasury

8- Submission of the bid

The bid shall be drawn up in French or English, in seven (07) copies (one (01) original and six (06) copies marked as such). A digital version of the offer burned on CD-ROM must also be transmitted in Word/pdf version for the technical part and Excel version for the financial part). It should be sealed and sent to the Department of General Affairs/Sub-Department of Budget, Material and Maintenance/Public Procurement Service of the Ministry of Tourism and Leisure located at Immeuble Rose, door 210, 2nd floor, on ... 2021 at the latest at 11.00 a.m., local time, deposited in return for a receipt and labelled as follows:

"To be opened only at the opening session".

9- Admissibility of the bid

Each bidder shall provide a bid bond in the amount of **five hundred thousand (500,000) CFA Francs** with a validity period of one (01) month beyond the original date of validity of the bid and issued by a banking institution or an insurance company approved by the Ministry of Finance (MINFI).

The other administrative documents required must be original or certified copies, otherwise they will be rejected. They must be less than three (03) months old.

Any offer that does not comply with the requirements of this Request for Quotation will be rejected, particularly if there is no bid bond issued by a first class bank or an insurance company approved by the Ministry in charge of Finance.

10- Opening of the bid

The opening of the single bid will be carried out by the Internal Contract Award Commission, in the presence of the bidders or their duly authorised representatives who have full knowledge of their respective bids.

It will take place on ... 2 3 NARS 2022 at 12.00 local time in the conference room annex, door 119, 1st floor of the building housing the Ministry of Tourism and Leisure in Yaounde.

11- Time and venue of delivery

The maximum delivery period is three (03) months. This period starts from the date of notification of the Service Order to start the service.

The equipment shall be delivered at the Ministry of Tourism and Leisure in Yaounde.

12- Verification of conformity and comparison of offers

The Internal Contract Award Commission shall proceed to the verification of conformity and comparison of bids by proceeding in the following order:

- examination of the conformity of the administrative documents;
- examination of the conformity of the bids, regarding deadlines, the bidder's professional references and the presentation of the bid;
- checking the arithmetic operations, using unit prices in words where necessary to make the necessary corrections
 - · drawing up a summary table of the bids.

To do this, the following criteria will be used:

A- Eliminatory criteria:

- > Lack of one of the documents in the administrative file 48 hours after the opening of the offers:
- ➤ Lack of the bid bond at the opening of the bids or the presence of a bid bond with no connection with the Bid Documents;
 - > false declaration or forged documents;
 - Lack of manufacturer's brochures and data sheets in the original colour bid:
 - > Unquantified unit price:
 - Non-compliance with at least 4/5 of the main criteria;
- Non-compliance with the technical specifications of the supplies (less than 80% for one or more items);
- Lack of an affidavit to prove the non-abandoning of a procurement during the last three years.

B- Main criteria:

- > General presentation of the bid (binding, parts arranged in order with coloured dividers, single tender, presence of the digital version of the bid);
 - > General references or experience of the bidder in similar services;
 - > Financial capacity issued by a financial institution approved by MINFI;
 - Planning and delivery time;
 - > After-sales service.

The scoring system for the essential criteria, details of which are given in the appendix, will be in binary mode (yes/no).

13- Period of validity of bids

Bidders shall remain bound by their Bids for ninety (90) days from the deadline for submission of Tenders.

14- Award of Contract

The Contracting Authority will award the Contract to the bidder whose bid is deemed as being the lowest evaluated bid that meets the required technical and administrative capacities from the so-called main and eliminatory criteria and that substantially conforms to the Request for Quotation. The said bidder must not be subject to a suspension of the public order.

15- Additional information

Further information can be obtained from the Department of General Affairs/Sub-Department of Budget, Equipment and Maintenance/Public Procurement Service of the Ministry of Tourism and Leisure, Door 210, 2nd floor, Tel: 222 22 35 69.

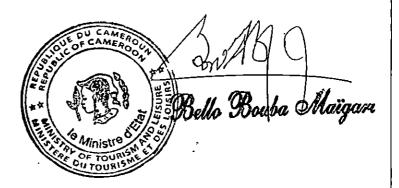
In addition, in case of any corruption attempt or malpractices, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

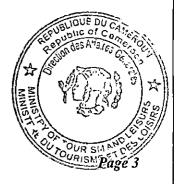
Yaounde, the PFFV 2022

THE CONTRACTING AUTHORITY

Copied to:

- MINMAP; ARMP; SOPECAM;
- President CMPM/MINTOUL;
- Display/Chronos





Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022

POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU

TOURISME ET DES LOISIRS

FINANCEMENT: BIP MINTOUL/ EXERCICE 2022

IMPUTATION: 56 23 151 06 320010 524211

DEMANDE DE COTATION

FEVRIER 2022

PIECE N°2: REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

La présente Demande de Cotation a pour objet l'acquisition des équipements réseau pour les délégations régionales du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

Les spécifications techniques de cette prestation sont données dans la Pièce N°4 de la présente Demande de Cotation.

ARTICLE 2: FINANCEMENT

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINTOUL, Exercice 2022.

ARTICLE 3: FRAUDE ET CORRUPTION

- Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de la lettre commande. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :
 - a- Définit, aux fins de cette clause les expressions ci-dessous de la façon suivante :
 - i. "est coupable de corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché;
 - ii. "se livre à des manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché;
 - iii. "pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix de l'offre à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
 - iv. "pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
 - b- Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.
- 2. Le Ministre Délégué à la Présidence de la République en charge des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics peut, à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (02) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

ARTICLE 4: CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais ayant de la compétence en la matière.

Toutefois, le soumissionnaire ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt ou sous le coup d'une décision d'exclusion.

ARTICLE 5: CONTENU DU DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION

La présente Demande de Cotation comprend les documents suivants :

- 1- L'Avis de Consultation :
- 2- Le Règlement de Consultation (RC);
- 3- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- 4- Le Cahier de description de la fourniture ;
- 5- Le Cadre du Devis Descriptif, Quantitatif et Estimatif;
- 6- Les formulaires et modèles des pièces :
- 7- Le modèle de Lettre Commande;
- 8- Annexes (Liste des banques et organismes financiers de premier rang agrée par le MINFI et émettre les cautions).

le MINEI et autorisés à les Alles de la Course de la Cour

Le soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le dossier de Demande de Cotation. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entrainer le rejet de son offre.

ARTICLE 6: ECLAIRCISSEMENTS APPORTES A LA DEMANDE DE COTATION ET RECOURS

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de la Demande de Cotation peut en faire une demande au Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs par écrit, quinze jours avant la date de pôt des offres.

ARTICLE 7: MODIFICATION DES DOCUMENTS DE LA DEMANDE DE COTATION

7.1 Additifs à la Demande de Cotation

Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs peut, à tout moment avant la date limite de dépôt, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par additif la Demande de Cotation.

7.2 Report des délais

Pour donner aux candidats les délais nécessaires à la prise en considération d'éventuelles modifications dans la préparation de leur offre, le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs peut repousser la date limite de dépôt des soumissions.

ARTICLE 8: DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE.

8.1. Etablissement de l'offre

L'offre est établie en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et rédigés en français ou en anglais. Elles devront être chiffrées en francs CFA et faire ressortir les montants :

- Hors taxe (HT);
- Toutes taxes comprises (TTC).

Les soumissionnaires pourront indiquer les remises à consentir sur les montants hors taxes (HT) au cas où ils seront adjudicataires.

Une version numérique de l'offre gravée sur CD-ROM ou dans une Clé USB doit également être transmise (Version Word/pdf pour la partie technique et Version Excel pour la partie financière).

8.2. Présentation du pli contenant l'offre

L'unique pli contenant la soumission comportera une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

Demande de Cotation N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022

pour l'acquisition des équipements réseau pour les délégations régionales du Ministère du Tourisme et des Loisirs

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

L'offre contient les trois parties suivantes séparées de manière succincte par des intercalaires en couleur et l'ensemble relié par une spirale, la reliure Serdo étant proscrite. Chaque partie devra également contenir des intercalaires séparant chacune des pièces produites.

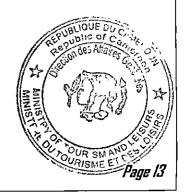
PARTIE A: DOSSIER ADMINISTRATIF

PIECE N°	DESIGNATION					
A.1	Ine lettre d'intention de soumissionner suivant le modèle joint (Annexe N°1), datée, cachetée, signée et					
	timbrée faisant connaître le nom, le prénom et la qualité du soumissionnaire					
A.2	Le Registre de Commerce certifié par les services compétents du Ministère de la Justice accompagné, le					
	cas échéant, d'un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager, avec toutes les					
	conséquences de droit, la société pour laquelle la soumission est présentée.					
A.3	.3 Une caution de soumission de cinq cent mille (500 000) FCFA émise par une banque ou une compagnie					
	d'assurance agréée par le Ministère des Finances (MINFI) (Cf Pièce 8) et acquittée conformément aux					
	prescriptions du Code OHADA					
A.4	Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le MINFI (original).					
A.5	Attestation d'Immatriculation auprès de la DGI timbrée					
A.6	Attestation de Non Redevance timbrée de l'exercice en cours datant de moins de trois (03) mois.					
A.7	Attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) en cours de validité certifiant que le					

_	soumissionnaire a effectivement versé les sommes dont il est redevable.
A.8	Quittance d'achat de la Demande de Cotation (original) d'un montant de quarante-cinq mille (45 000)
	FCFA
A.9	Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés
	Publics (ARMP)
A.10	Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrée par le Tribunal de Première Instance
	du lieu de résidence du soumissionnaire
A.11	Plan de localisation indiquant les dénominations de la commune, du quartier et du lieu de localisation du
	soumissionnaire, signé sur l'honneur et timbré
A12	(i) Règlement de Consultation (RC), (ii) Cahier de Description de la Prestation et (iii) Cahier des
	Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphés à chaque page et signés à la dernière page de
	chaque document
A13	Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme mandataire d'un groupement
	(original timbré), ainsi que la copie de l'accord de groupement certifié d'un acte notarié. Dans ce cas, les
	pièces A.1, A.3, A.4, A.8 et A.12 devront être produites uniquement par le mandataire du groupement ; les
	autres pièces étant produites par chacun des membres du groupement.

PARTIE B: DOSSIER TECHNIQUE

PIECE N°	CONTENU			
B.1 : Déclaration sur l'honneur	Une déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché durant les trois dernières années et n'avoir pas été exclu dans le cadre des marchés publics par l'Autorité des Marchés Publics (le MINMAP)			
B.2 : Proposition technique	Elle doit comprendre la liste de la proposition du soumissionnaire suivie d'une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des équipements proposés accompagnés de prospectus techniques et/ou fiches techniques des fabricants en couleur dans l'original			
B.3 : Expérience	Des références dans la fourniture des équipements réseaux et informatiques au cours de trois (03) derniers années d'un montant cumulé égal au moins à cinquante millions (50 000 000) (Première et dernière pages du marché assortis du procès-verbal de réception) N.B : Seuls les marchés de montant supérieur ou égal à dix millions (10 000 000) seront pris en compte.			
B.4 : Capacité Financière	Joindre une attestation de solvabilité financière d'au moins quinze millions (15 000 000) FCFA. Cette attestation doit être délivrée uniquement par la banque qui a fourni l'attestation de domiciliation bancaire au soumissionnaire.			
B.5 : Service Après-Vente, Garantie	 Le soumissionnaire: Produire les certificats de garantie de chaque équipement délivrés par les fournisseurs; produire une lettre d'Engagement sur le service après-vente (délai d'intervention inférieur à une (01) semaine); produire une attestation de disponibilité d'un personnel qualifié (au moins BAC+3 en réseaux informatiques) pour toute la période de garantie assorti de son CV 			
B.6 : Planning et Délai de livraison				



PARTIE C: OFFRE FINANCIERE

N°	DOCUMENTS APPELLATION	OPERATION A REALISER	AUTHENTIFICATION
C1	Soumission	modèle joint (annexe 2) dûment complété avec indication du montant de la proposition	Lliata cianatura timbra nom et cochet du l
C2		original du cadre du détail descriptif, quantitatif et estimatif dûment complété par le soumissionnaire	LUGRANNO CHR CNAMHO NAMO CIMPONIES AT AMANAT AH I
С3	Sous détail des Prix unitaires	cadre du sous-détail conforme au modèle de la Cotation (Cf Pièce 6 de la DC)	Paraphe sur chaque page

NB:

- Les pièces devront être rangées dans l'ordre ci-dessus, et séparées les unes des autres par des intercalaires de couleur autre que le blanc ;
- Les soumissions et leurs documents annexes devront être rédigés en français ou en anglais et les prix libellés en francs CFA hors taxes, hors droits de douane, toutes taxes, droits de douane, TVA (19,25 %) et Impôts sur le revenu (2,2% pour les contribuables relevant du régime du simplifié) y compris.
- Les soumissionnaires devront utiliser les pièces et modèles notamment le modèle de présentation de l'offre prévus dans la Demande de Cotation sous peine de rejet.

ARTICLE 9: PRIX ET MONNAIE DE L'OFFRE.

Les prix seront indiqués comme requis dans le modèle de Cadre du Devis Descriptif, Quantitatif et Estimatif fourni en annexes. Ils seront fermes, non révisables et libellés en francs CFA.

ARTICLE 10: CAUTION DE SOUMISSION

Le soumissionnaire fournira une caution de soumission de montant précisé au point 8.2 ci-dessus portant une mention manuscrite et délivrée suivant les conditions du Code OHADA.

La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le dossier de la Demande de Cotation. Elle demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité de l'offre. Toute offre non accompagnée d'une caution de soumission sera rejetée.

Les cautions de soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze jours après la publication du résultat de l'attribution.

La caution de soumission peut être saisie si le soumissionnaire manque à ses obligations conformément à la règlementation en vigueur.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE.

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

ARTICLE 12 : DEPOT DE L'OFFRE

Le soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre portant la mention "ORIGINAL" et "COPIE", dans une enveloppe scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire. La version numérique gravée sur CD-ROM ou dans une Clé USB doit également être placée dans cette enveloppe.

L'enveloppe:

- a- sera adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le présent Règlement de Consultation ;
- b- portera le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis de Consultation indiqués dans le présent Règlement de Consultation ;
- c- portera la mention «A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Si l'enveloppe n'est pas scellée et marquée comme indiqué, le Maître d'Ouvrage ne sera nullement responsable de l'égarement ou ouverture prématurée de l'offre.

L'offre devra parvenir à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs, porte 205, 2éme étage, au plus tard le 23 mars 2022 à 11 heures, heure locale, soit par poste avec accusé de réception, soit déposée contre décharge.

Un soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maître d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt de l'offre. Dans ce cas, l'enveloppe doit porter clairement, selon chaque situation, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

ARTICLE 13: OUVERTURE ET EVALUATION DE L'OFFRE

13.1 Ouverture de l'offre

L'ouverture de l'offre aura lieu le 23 mars 2022 à **12 heures**, heure locale, dans la salle de conférences annexe, porte 119 de l'immeuble abritant les services du Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de leur offre respective.

13.2 Eclaircissement concernant l'offre

Pour aider à examiner, à évaluer et à comparer l'offre, la Commission Interne de Passation des Marchés a toute la latitude de demander aux soumissionnaires des éclaircissements sur leur offre.

13.3 Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des pièces administratives ;
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, des références professionnelles du soumissionnaire et de la présentation de l'offre ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

Pour ce faire, elle fera usage des critères ci-après :

A- Critères éliminatoires :

- > Absence de l'une des pièces du dossier administratif 48 h après l'ouverture des offres ;
- Absence de la caution de soumission lors de la séance de dépouillement ou la présence d'une caution de soumission n'ayant aucun lien avec le Dossier de Consultation ;
 - > Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence des prospectus et fiches techniques émanent du fabricant dans l'original de l'offre en couleur ;
 - Absence d'un prix unitaire quantifié ;
 - > Non-respect d'au moins 4/5 des critères essentiels ;
- > Non-conformité aux spécifications techniques des fournitures (moins de 80% pour un ou plusieurs équipements);
- > Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marché durant les trois dernières années.

B- Critères essentiels:

Présentation générale de l'offre (reliure, pièces rangées dans l'ordre de la version numérique de l'offre);

> Références générales ou expériences du soumissionnaire dans les similaires :

Capacité financière délivrée par un établissement financier agrée par le M

> Planning et délai de livraison;

Service après-vente.



ARTICLE 14: ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

14.1 Mode d'attribution

L'Autorité Contractante attribuera la lettre commande relative à la présente consultation au soumissionnaire dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotation, et qu'elle est l'offre la moins disante. Le soumissionnaire retenu ne doit pas faire l'objet d'une suspension de la commande publique.

14.2 Notification de l'attribution

La notification de l'attribution de la lettre commande se fera par voie de presse par le Maître d'Ouvrage. A la publication du résultat de la Consultation, les soumissionnaires non retenus sont invités à retirer leur offre respective dans un délai de quinze jours sous peine de destruction.

14.3 Signature de la lettre commande

Après publication des résultats, le projet de la Lettre-Commande souscrite par l'attributaire est directement soumis au visa du Contrôleur Financier placé auprès du Maître d'Ouvrage.

L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours pour la signature de la Lettre-Commande à compter de la date de souscription par l'attributaire du projet du marché.

La Lettre-Commande doit être notifiée à son titulaire dans un délai de cinq (05) jours qui suit la date de sa signature.

14.4 Edition et diffusion de la lettre commande

Quinze (15) exemplaires de la lettre commande seront édités par le fournisseur et diffusés par le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs.

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS **REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022
POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR
LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU
TOURISME ET DES LOISIRS

FINANCEMENT: BIP MINTOUL/ EXERCICE 2022

IMPUTATION: 56 23 151 06 320010 524211

DEMANDE DE COTATION

FEVRIER 2022

PIECE N°3: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Page 17

<u>SOMMAIRE</u>

CHAPITRE 1: GENERALITES	19
ARTICLE 1: OBJET DE LA LETTRE COMMANDE ARTICLE 2: PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE.: ARTICLE 3: DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS ARTICLE 4: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES ARTICLE 5: NORMES ARTICLE 6: PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE ARTICLE 7: TEXTES GENERAUX APPLICABLES A LA LETTRE COMMANDE ARTICLE 8: COMMUNICATION ARTICLE 9: ORDRES DE SERVICE ARTICLE 10: MARCHES A TRANCHES CONDITIONNELLES ARTICLE 11: APPROBATION DES EQUIPEMENTS A LIVRER PAR LE FOURNISSEUR CHAPITRE II: CLAUSES FINANCIERES	192020212121
ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE ARTICLE 14 : MODALITES DE PAIEMENT ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX ARTICLE 16 : FORMULES DE RÉVISION DES PRIX ARTICLE 17 : FORMULES D'ACTUALISATION DES PRIX ARTICLE 18 : AVANCES ARTICLE 19 : RÈGLEMENT DES PRESTATIONS ARTICLE 20 : INTÉRÊTS MORATOIRES ARTICLE 21 : PÉNALITÉS ARTICLE 22 : REGIME FISCAL ET DOUANIER ARTICLE 23 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS	2222222222232323
ARTICLE 24 : BREVET	232424242424
ARTICLE 35 : REGET FION DET INTY E ARTICLE 34 : RÉSILIATION DE LE LETTRE COMMANDE	26 26 26

CHAPITRE I: GENERALITES

ARTICLE 1: OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

1.1 Objet de la Lettre Commande

La présente Lettre Commande a pour objet l'acquisition des équipements réseau pour les délégations régionales du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

1.2 Consistance des fournitures

Les fournitures, objet de la présente Lettre Commande, comprennent :

N°	Désignation	Unité	Quantité
1	Firewall pour la sécurité FORTIGATE 300	כ	1
2	2 Commutateur SAN à 24 ports (Routeur) U		10
3	3 Commutateur Ethernet 24 ports (Switch) U 10		10
4	Modem wifi (Camtel ou MTN)	U	10

ARTICLE 2: PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée après Demande de Cotation N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022

ARTICLE 3: DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

3.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante est : le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs. Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation par le point focal désigné à cet effet ;
- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des prestations est le Ministre en charge des marchés publics ;
- Le Maître d'Ouvrage est : le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs. Il représente l'Administration bénéficiaire des prestations ;
- Le Chef de Service du Marché est : le Directeur des Affaires Générales. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- L'Ingénieur du Marché est : le Chef de la Cellule Informatique au Ministère du Tourisme et des Loisirs. Il est responsable du suivi technique de la Lettre Commande ;
 - Le prestataire est :

3.2. Nantissement

La présente Lettre Commande peut être donnée en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas:

- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs ;
- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : le Ministère en chargé des Finances Paierie Spécialisée auprès du Ministère du Commerce, du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, du Ministère du Tourisme et des Loisirs.
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exémille Lettre Commande est : le Chef de Service du Marché.

ARTICLE 4: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

- 4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.
- 4.2. Le Fournisseur s'engage à observer les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre Commande.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature de la présente Lettre Commande venaient à être modifiés après la signature de la Lettre Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 5: NORMES

- 5.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.
- 5.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 6 : PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

- 1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement;
- la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Spécifications Techniques ci-dessous visés;
- 3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- 4. les Spécifications Techniques (ST) ou la Description de la Fourniture ;
- 5. les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; le détail ou le devis descriptif, estimatif et quantitatif.
- 6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;
- 7. le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché;
- 8. le calendrier de livraison.

ARTICLE 7: TEXTES GENERAUX APPLICABLES A LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail.
- la Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
 - le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- l'Arrêté n° 093/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres ;
- l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
- la circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

- la Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures et services en vigueur.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Toutes les communications au titre de la présente Lettre Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après:

- a. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs, B.P: 266 Yaoundé, avec copie adressée dans les mêmes délais. à l'Autorité Contractante, au Chef de Service et à l'Ingénieur.
 - b. Dans le cas où le prestataire est le destinataire :

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la Communauté Urbaine de Yaoundé.

ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 9.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copie, à l'Ingénieur du Marché et à l'Organisme Payeur.
- 9.2 Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution de la Lettre Commande seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur du Marché et à l'Organisme Payeur.
- 9.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur du Marché.
- 9.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Ingénieur.
- 9.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur.
- 9.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 10: MARCHES A TRANCHES CONDITIONNELLES

Cette Lettre Commande est à tranche ferme.

ARTICLE 11: APPROBATION DES EQUIPEMENTS A LIVRER PAR LE FOURNISSEUR

- 11.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de Service du Marché. En cas de modification, le fournisseur le fera remplacer par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.
- 11.2. En tout état de cause, le descriptif détaillé des équipements proposés dans l'offre technique sera soumis à l'agrément de l'Ingénieur, dans les sept (07) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les prestations. L'Ingénieur disposera de quinze (15) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de Service du Marché.

Passé ce délai, les équipements proposés par l'entreprise seront considérées comme approuvées

11.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions de l'offre technique, avant et péndant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 34 ci-dessous of d'application de pénalités.

OUR SM ANDE

Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Contractante.

CHAPITRE II: CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12: GARANTIES ET CAUTIONS

12.1 Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (2%) du montant toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre Commande.

Il pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances.

Il devra être constitué dans les quinze (15) jours suivant la notification de l'ordre de service de démarrage de l'exécution du Marché par un établissement bancaire agréé par le Ministre des Finances et conformément aux dispositions du Code OHADA.

En cas de retard dans la constitution de ladite caution, l'entreprise s'expose aux pénalités de retard visées à l'article 21-B ci-dessous.

Cette caution sera restituée après signature du procès-verbal de réception provisoire.

12.2 Retenue de garantie

Une retenue de garantie de **cinq pour cent (5%)** toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre Commande sera opérée au moment du règlement des prestations. Cette retenue sera libérée par une mainlevée à l'expiration du délai de garantie marquée par la signature du procès-verbal de réception définitive.

ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

	Le n	nontant de	e la prése	ente Lettre	e Commande	, tel	qu'il resso	ort du d	devis	descripti	f, quan	titatif et e	estimatif c	i-
joint,	est de		e	n lettres	(en	chiffres)	francs	CFA	Toutes	Taxes	Compris	es (TTC)	;
soit :														

- Montant HTVA: en lettres (..... en chiffres) francs CFA
- Montant de la TVA : en lettres (..... en chiffres) francs CFA
- Net à percevoir : en lettres (..... en chiffres) francs CFA.

ARTICLE 14: MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués après la réception à 100% par bon d'engagement et seront virés par la Paierie Générale du Trésor en francs CFA au compte bancaire ci-après du cocontractant :

Banque:
N°Compte :
Bénéficiaire :

Les paiements se feront en francs CFA.

ARTICLE 15: VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 16 : FORMULES DE RÉVISION DES PRIX

Sans objet.

ARTICLE 17: FORMULES D'ACTUALISATION DES PRIX

Sans objet.

ARTICLE 18: AVANCES

Le Maître d'Ouvrage ne consentira pas d'avances dans le cadre de l'exécution de ce marché.

ARTICLE 19: RÈGLEMENT DES PRESTATIONS

Le règlement des prestations s'effectuera à la fin de l'exécution de la Lettre Commande.

ARTICLE 20 : INTÉRÊTS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels dus seront pris en compte conformément aux dispositions y relatives du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 21 : PÉNALITÉS

A. Pénalités de retard

- 21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :
- a. Un deux millième (1/2000ème) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000ème) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendaire de retard au- delà du trentième jour.
- 21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base avec ses avenants.

B. pénalités spécifiques

- 21.3. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :
- Remise tardive du cautionnement définitif : **vingt mille (20 000) FCFA** par jour de retard accusé audelà de guinze (15) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

ARTICLE 22: REGIME FISCAL ET DOUANIER

Conformément au décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment:

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;
 - Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts;
 Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché;
 - i. Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
 - ii. Des droits et taxes communaux :
 - iii. Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

ARTICLE 23: TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III: EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 24: BREVET

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

<u>ARTICLE 25 : LIEU ET DÉLAI DE LIVRAISON</u>

- 25.1. Le lieu de livraison est : le Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé ;
- 25.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la présente Lettre Commande es mois :



25.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

ARTICLE 26: RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément à la présente Lettre Commande et aux règles et normes en vigueur.

ARTICLE 27: TRANSPORT ET ASSURANCES

27.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

27,2, Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

ARTICLE 28: ESSAIS ET SERVICES CONNEXES

Sans objet.

ARTICLE 29: SERVICE APRÈS-VENTE ET CONSOMMABLES

Le fournisseur aura à maintenir en République du Cameroun pendant une période de six (06) mois à compter de la date de réception définitive :

- 1. Un représentant permanent dument mandaté, le cas échéant ;
- 2. Des ateliers de réparation;
- 3. Un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et ou accessoires qu'il a fournis ;
 - 4. Un stock suffisant de pièces de rechange.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

ARTICLE 30 : DOCUMENTS À FOURNIR AVANT LA RÉCEPTION TECHNIQUE

Le fournisseur devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- 1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- 2. Notification de la livraison délivrée par le Comptable Matières auprès du Cabinet du MINETAT/MINTOUL.

ARTICLE 31: RECEPTION PROVISOIRE

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Maitre d'Ouvrage avec copie à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur, à l'organisme payeur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

Au cours de cette visite technique, l'Ingénieur doit procéder aux vérifications en qualité des fournitures livrées.

Lorsque les vérifications sont effectuées, l'Ingénieur établit un procès-verbal que contresigne le fournisseur, portant proposition d'acceptation, de mise en réparation, à bonifier ou de rejet qui sera transmis à la commission pour décision.

La Commission se réunit sur convocation du Maître d'Ouvrage au plus tard (07) jours après la visite technique.

La commission de réception est composée ainsi qu'il suit :

- Président :

le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;

- Rapporteur:

l'Ingénieur du Marché;

- Membres :

- le Chef de Service du Marché;
- le Sous-directeur du Budget, du Matériel et de la Maintenance au MINTOUL;
- le CEA N°1 de la Cellule Informatique ;
- le Chef du Service des Marchés Publics au MINTOUL ;
- le Comptable Matières auprès du Cabinet du MINTOUL ;
- le Fournisseur.
- Observateur :
- Le représentant du MINMAP (DGCMP ou autre).

La réception sera faite en présence du fournisseur ou de son représentant dûment mandaté.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

La visite de réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par les membres de la commission. La réception est acceptée si les deux-tiers (2/3) au moins des membres dont le président ont signé le procès-verbal de réception.

Le procès-verbal de réception provisoire précise ou fixe la date de fin de la garantie des fournitures livrées.

ARTICLE 32 : DÉLAI DE GARANTIE

- 32.1. La durée de garantie est de six (06) mois à compter de la réception provisoire des fournitures.
- 32.2. Pendant la période de garantie, le fournisseur doit maintenir, à ses frais, la qualité normale des équipements livrés. Il devra assurer dans un délai de dix (10) jours après la notification, la remise en état des équipements défectueux.

Les réparations devront se faire sur le lieu d'emploi des équipements. Si, pour une quelconque raison, le fournisseur ne pouvait entreprendre sur place la réparation, les frais de transport de l'équipement et/ou des accessoires de son lieu d'utilisation à un atelier de réparation seront entièrement à sa charge. Dans le cas où le fournisseur, après notification écrite n'assurerait pas avec diligence la remise en état des équipements détériorés, le Ministère du Tourisme et des Loisirs se réserve le droit de faire effectuer la remise en état envisagée. Les frais générés par cette réparation seront alors à la charge du fournisseur et les dépenses correspondantes lui seront imputées d'office.

Si malgré ses interventions, les équipements continuent à se dégrader, le fournisseur est tenu de le remplacer à ses frais.

Le délai de garantie fixé ci-dessus (8.3) sera prolongé d'autant pour la durée de la non fonctionnalité des équipements si cette dernière excède dix (10) jours à compter de la notification de la panne.

Ce délai de garantie sera renouvelé intégralement si les équipements sont remplacés.

ARTICLE 33: RÉCEPTION DÉFINITIVE

33.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours l'expiration du délai de garantie.

33.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoir

ours, à compter de

33.3. La réception définitive marque la fin du marché et libère le Fournisseur et Maitre d'Ouvrage de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le marché.

CHAPITRE V: DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 34: RÉSILIATION DE LE LETTRE COMMANDE

La Lettre-commande peut être résiliée comme prévu à la section II, sous-section I du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service;
- Retard sur le calendrier de livraison entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant du marché :
- Refus du remplacement des équipements non conformes ;
- Défaillance de l'entrepreneur ;
- Non-paiement persistant des prestations.

ARTICLE 35 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

Les différends ou litiges nés de l'exécution de la présente Lettre Commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 36 : EDITION ET DIFFUSION DE LA PRÉSENTE LETTRE COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités par les soins du Fournisseur, signés et diffusés par l'Autorité Contractante.

ARTICLE 37 ET DERNIER : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par cette dernière

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022 POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

FINANCEMENT: BIP MINTOUL/ EXERCICE 2022

IMPUTATION: 56 23 151 06 320010 524211

DEMANDE DE COTATION

FEVRIER 2022

PIECE N°4: DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

Page 27

1) Firewall FORTIGATE 300

Caractéristiques	Valeurs minimale Exigées
Marque et Modèle	De marque mondialement connue
Type de la solution	Next-Generation Firewall(NGFW)
Certification aux normes et aux standards	ICSA
Type ou dimension : Rackable sur baie 19 pouces	Oui
Fonction VPN IPSEC / VPN SSL	Oui
Protection contre les menaces (Intrusion / AV / Spyware)	Oui
Prévention des menaces de types « zéro day » et/ou ciblées (APT)	Oui
Fonction de Filtrage Web	Oui
Fonction de Filtrage applicatif	Oui
Décryptions SSL et SSH	Oui
Nombre de licences	Illimité
Nombre d'interfaces réseau physiques	08 x 10/100/1000 Interfaces (RJ-45)
Interface Dual Stack	Oui
Nombre d'interfaces Tunnel	200
Mode de configuration L2, L3, sniffer, bridge (mode transparent)	Oui
Autres Interfaces	01 x 10/100/1000 out-of-band management port 01 x RJ-45 consoles port
Modes	OSPFv2/v3, RIPv2 , BGP, Static
Multicast: PIM-SM, PIM-SSM, IGMP v1, v2, and v3	Oui
Policy-based forwarding	Oui
Débit contrôle d'application	250Mbps
Database d'application	Supérieur à 1000
Débit Prévention des menaces (IPS / AV/ Spyware)	100Mbps
Débit IPsec	100Mbps
Nombre de connexions simultanées	250,000
Nombre de connexions / seconde	7,500
Nombre d'utilisateurs VPN-SSL	250
Capacité de stockage	160 GB HDD
Critères de règles de filtrage par zone	Oui
Critères de règles de filtrage par application	Oui
Critères de règles de filtrage par utilisateur ou group d'utilisateur	Oui
Critères de règles de filtrage par contenu	Oui
Possibilité de filtrer tout type de trafic par adresse IP source, adresse IP destination, type de service (ftp, Telnet,)	Oui
Décryptage: SSL (entrant et sortant), SSH	Oui
Interopérabilité avec les serveurs d'authentification	Microsoft Active Directory, Sun One et d'autres LDAP, Radius, Kerberos
Agent d'authentification Microsoft Terminal Services, Citrix X en App	Oui
Haute disponibilité du firewall et partage de	Actif/Actif
charge dynamique entre les équipements Haute disponibilité des sessions actives TCP/IP et des Tunnels VPN.	Actif/Passif Oui
Détection de pannes : Chemin et interface	Oui
2012 de la parino i Onomini de interido	

Gestion de la Qos par application, utilisateur, source, destination, interface tunnel VPN IPSec	Oui
Gestion des classes de trafic basé sur la garantie, maximum, et par priorité de bande passante	Oui
Marquage diffserv	Oui
Nombre de canaux VPN	250
Tunnels VPN Site to Site	Oui
Protocole utilisé	IPSec, SSL
Algorithmes de chiffrement	3DES, AES (128-bit, 192-bit, 256-bit)
	MD5, SHA-1, SHA-256, SHA-384, SHA-512
Algorithmes de hachage Gestion de la création de tunnel VPN	WIDD, SHA-1, SHA-200, SHA-304, SHA-312
dynamique	Oui
Protection contre les vulnérabilités	Oui
Protection contre les virus en mode flux (Flow	
Base) (y compris ceux intégrés dans le HTML, Javascript, PDF et fichier compresser),	Oui
Spyware, Worms	
Prévention des menaces de types malware « zéro day » et/ou ciblées (APT)	Oui
Envoie jusqu'à 100 fichiers suspect par jours pour analyse et détection des malware « zéro day » et/ou ciblées (APT)	Oui
Génération d'une signature de protection contre le malware « zéro day » et/ou ciblées (APT) en moins d'1 heure	Oui
Protection des paquets fragmentés	Oui
Prévention des attaques DoS et DDoS	Oui
Détection de scan des ports	Oui
Génération automatiquement des signatures antivirus après analyse pour les menaces de type « zéro day » et/ou ciblées (APT)	Oui
Bloque en mode IN-Line le trafic de contrôle / commande des Malwares	Oui
Base signatures DNS, pour la détection dans requêtes DNS des hostname associés à des Malware	Oui
Contrôle de fichier (envoie ou télécharger dans les applications)	Oui
Contrôle sur plus de 60 types de fichier différents	Oui
Filtrage bidirectionnel des données	Oui .
Blocage statique (par blacklist)	Oui
Blocage par catégorie	Oui
Politiques de filtrage d'URL par utilisateur, groupe d'utilisateurs, machines et adresse / plage d'adresses IP	Oui
Manuelles	Oui
Automatiques	Oui
Programmées	Oui
En mode web ou graphique sécurisé (ssl, ssh)	Oui REPUBLICOE LUC
	Oui Paron 635 A"G
En mode ligne de commande	
•	Oui Kara
Syslog	Out I T AND NA
Syslog SNMP v2	
Syslog	Out I I I A A A A

Page 29

Journaux de filtrage d'URL	Oui
Journaux de trafic réseaux	Oui
Backup et restauration du fichier de Configuration vers/d'un serveur	Oui
Rapports graphiques détaillés : Application, URL, Menace, fichier	Oui
Personnalisation des rapports par jour et par période et par utilisateur/groupe	Oui
Export des rapports (PDF, XML, CSV, etc.)	Oui

2) Routeur CISCO

Caractéristiques	Valeurs minimale Exigées					
Marque et Modèle	Cisco					
Туре	Modem ADSL					
Type de la solution	Routeur – commutateur 4 ports (intégré)					
Technologie de connectivité	Filaire					
Protocole de liaison de données	Ethernet, Fast Ethernet					
Protocole réseau / transport	7.1 SPDIF, Dynaudio Premium Sound Technology, MSI Audio Boost, Nahimic sound technology					
Protocole de Routage	RIP-1, RIP-2, HSRP, VRRP, GRE, routage à base de règles (PBR)					
Protocole de gestion à distance	Telnet, SNMP 3, HTTP, HTTPS, SSH, CLI					
Algorithme de chiffrement	LEAP, DES, Triple DES, SSL, TLS, PEAP, TTLS, TKIP, WPA, WPA2, PKI, AES 128 bits, AES 192 bits, AES 256 bits, WEP					
Méthode d'authentification	RADIUS, SSID (Radio Service Set ID), TACACS+, EAP-FAST					
Protection par firewall	Oui					
prise en charge NAT	Oui					
Prise en charge VPN	Oui					
prise en charge du réseau local (LAN) virtuel	Oui					
IPS (Intrusion Prevention System)	Oui					
Multicast Storm Control	Oui					
Unicast Storm Control	Oui					
Low-latency queuing (LLQ)	Oui					
Class-Based Weighted Fair Queuing (CBWFQ)	Oui					
files d'attente pondérées WFQ (Weighted Fair Queuing)	Oui					
prise en charge du protocole STP (Spanning Tree Protocol), prise en charge du protocole VRRP (Virtual Route Redundancy Protocol)	Oui					
prise en charge de Wi-Fi Multimedia (WMM)	Oui					
qualité de service (QDS)	Oui					
Dynamic Multipoint VPN (DMVPN)	Oui					
serveur DHCP	Oui					
DNS proxy	Oui					
relais DHCP	Oui					
Port Security	Oui					

technologie 2T3R MIMO	Oui
client DHCP, prise en charge du protocole HSRP (Hot Standby Router Protocol)	Oui
Class of Service (CoS)	Oui
Call Admission Control (CAC)	Oui
prise en charge DiffServ Code Point (DSCP)	Oui

3) SWITCH

Caractéristiques	Valeurs minimale Exigées					
Marque et Modèle	Switch cisco Small Business SF110-24					
Type de périphérique	Commutateur – 24 ports – non géré					
dimension	Montable sur rack					
Technologie de connectivité	Filaire					
Protocole de liaison de données	Fast Ethernet					
Ports	24 x 10/100					
Capacité de commutation	4,8 Gbps? Performances de transfert (taille de paquet 64 octets): 3,6 Mpps					
Files d'attente matérielles QoS	4					
Support de cadre Jumbo	9216 octets					
Qualité de service (QDS)	Oui					
Energy Efficient Ethernet	Oui					
logement de verrou de sécurité (verrou de câble vendu séparément)	Oui					

4) MODEM WIFI

Туре	Modem Wifi				
Modem Internet associé	Abonnement auprès d'un Opérateur camerounais				
Capacité	10 clients au moins				



Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU TOURIŞME ET DES LOISIRS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022
POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR
LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU
TOURISME ET DES LOISIRS

FINANCEMENT: BIP MINTOUL/ EXERCICE 2022

IMPUTATION: 56 23 151 06 320010 524211

DEMANDE DE COTATION

FEVRIER 2022

PIECE N°5: CADRE DU DEVIS DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF

DEVIS DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF GENERAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022

POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Monnaie de soumission :	
mornialo do obalimoción.	

Le fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution de la Lettre Commande et de toutes les conditions locales susceptibles d'influencer cette exécution.

Le prix de la présente Lettre Commande est ferme et non révisable puisqu'il tient compte de tous les frais, faux frais et aléas jusqu'à son terme.

N°	Description de l'article	Proposition détaillée du soumissionnaire	Unité	Qtité	Prix Unitaire		Driv Total
	Description de l'atticle				En chiffre	En lettre	Prix Total
1	Firewall pour la sécurité FORTIGATE 300		U	1			
2	Commutateur SAN à 24 ports (Routeur)		_ U	10			
3	Commutateur Ethernet 24 ports (Switch)		U	10			·
4	Modem wifi		U	10	_		
	Total Hors Taxes (HTVA)						
	TVA (19,25%)						-
	Total Général TTC (=HTVA+TVA)						
	IR (=2,2% ou 5,5% x HTVA)						
	Net à mandater (=HTVA-IR)						

Nom du	Soumissionnaire
Signature	9



Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022
POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR
LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU
TOURISME ET DES LOISIRS

FINANCEMENT: BIP MINTOUL/ EXERCICE 2022

IMPUTATION: 56 23 151 06 320010 524211

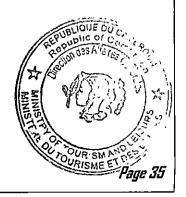
DEMANDE DE COTATION

FEVRIER 2022

PIECE N°6: CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

Le détail de chaque prix unitaire doit être fourni à partir du tableau suivant :

N°	Désignation	Coût d'achat	•		Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA



Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022 POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

FINANCEMENT: BIP MINTOUL/ EXERCICE 2022

IMPUTATION: 56 23 151 06 320010 524211

DEMANDE DE COTATION

FEVRIER 2022

PIECE N°7: FORMULAIRES ET MODELES DES PIECES

ANNEXE N°1: MODELE DE LETTRE D'INTENTION A SOUMISSIONNER (à timbrer)

Je soussigné (nom et prénom du signataire) (1)
agissant en qualité de dualité du signataire vis-à vis de l'entreprise)
de l'entreprise inscrite au
registre de commerce de sous le n°sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de Demande de Cotation N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022 pour l'acquisition des équipements réseau pour les délégations régionales du Ministère du Tourisme et des Loisirs,

- Déclare par la présente, l'intention de soumission à cette consultation ;
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de 90 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

Fait à, le,
Signature de
En qualité de



ANNEXE N°2: MODELE DE LETTRE SOUMISSION (à timbrer)

Je soussigné (nom et prénom du signataire) (1)
agissant en qualité de (qualité du signataire vis-à vis de l'entreprise)
de l'entreprise inscrite au
registre de commerce desous le n°sous le n°
Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de Demande de Cotation
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022 pour l'acquisition des équipements réseau pour
les délégations régionales du Ministère du Tourisme et des Loisirs,
- Me soumets et m'engage à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier
des clauses administratives particulières, du Cahier de description de la fourniture, du
bordereau des prix unitaires et du devis descriptif, quantitatif et estimatif;
(en chiffres et en lettres) francs Cfa
hors TVA, et àfrancs CFA toutes taxes comprises ;
- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de Mois ;
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de 90 jours à compter de la date limite
de remise de l'offre ;
- Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :
Le Maitre d'Ouvrage se libérera des sommes dues par elle au titre de la présente Lettre Commande en
faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de de la compte n°
Auprès de la banque Agence de
Avant signature de la Lettre Commande, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement
entre nous.
Fait à, le, le
Signature de
En qualité de
Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom
de

ANNEXE N°3: MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à, « le N	laître d'Ouvrage »
	ci-dessous désigné « le Soumissionnaire », a soumis, ci-dessous désignée « offre », et pour équivalent à Francs CFA,
banque », déclarons garantir le paiement au	, ci-dessous désignée « la

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la Lettre Commande par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer la Lettre Commande, alors qu'il est requis de le faire;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définit de la Lettre Commande, comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'ouvrage pour la remise de l'offre. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité de l'offre. Toute demande du Maître d'ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à le (signature de la banque)



ANNEXE N°4: MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque : Référence de la caution : n°
Attendu que (nom et adresse du fournisseur), ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution de la Lettre Commande désignée « la Lettre Commande », à réaliser (indiquer la nature des travaux)
Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre Commande que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à (indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5%) du montant de la tranche de la Lettre Commande correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions de la Lettre Commande, Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,
Nous,
Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification à la Lettre Commande ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définit et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.
Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation de la Lettre Commande. Elle sera libérée dans un délai de
Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.
Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.
Signé et authentifié par la banque à, le (signature de la banque)

ANNEXE N°5: MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

MINDIE II O
Banque : Référence de la caution : n° Adressée à (indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse), Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »
Attendu que (nom et adresse du fournisseur), Ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution de la Lettre Commande, à réaliser les travaux de (indiquer l'objet des travaux)
Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre Commande que la retenue de garantie fixée à (pourcentage inférieur à 10% à préciser) du montant TTC de la Lettre Commande peut être remplacée par une caution solidaire,
Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution, Nous,
Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de (en chiffres et en lettres), correspondant à (pourcentage inférieur à 10% à préciser) du montant de la Lettre Commande.
Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines,

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre de la Lettre Commande modifiée le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme(s) dans les limites du montant égal à (pourcentage inférieur à 10% à préciser) du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification à la Lettre Commande ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de Trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à le (signature de la banque)

ANNEXE N°6: MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022 POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

A- Critères éliminatoires

N°	Critères	Evaluation	
1.4	Cinteres		Non
1	Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif 48 h après l'ouverture des offres	_	
2	Absence de la caution de soumission lors de la séance de dépouillement ou la présence d'une caution de soumission n'ayant aucun lien avec le Dossier de Consultation		
3	Fausse déclaration ou pièce falsifiée		
4	Absence des prospectus et fiches techniques émanent du fabricant dans l'original de l'offre en couleur		
5	Absence d'un prix unitaire quantifié		
6	Non-respect d'au moins 4/5 des critères essentiels,	_	_
7	Non-conformité aux spécifications techniques des fournitures (moins de 80% pour un ou plusieurs équipements)		
8	Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marché durant les trois dernières années		

B- Critères essentiels

N°	CDITTIPE	Evaluation	
14			NON
	PRESENTATION DE L'OFFRE		
	Reliure en spirale et pièces rangées dans l'ordre		
B1	Intercalaires en couleur		
	Offre (Pli) Unique		
	Présence de la version numérique de l'offre		
NB : Le s	pumissionnaire doit satisfaire à au moins 03 sous critères sur 04 pour avoir un « OUI » sur	ce critère B1	
	REFERENCES GENERALES DE L'ENTREPRISE		
	Références dans la fourniture des équipements informatiques et de réseau au cours		
	des 3 derniers années de montant cumulé égal au moins à 50 millions (Pour qu'une		
	référence soit prise en compte, les première et dernière pages du marché ainsi que le		
B2	procès-verbal de réception doivent être présentés. Seuls les marchés de montant		
	supérieur ou égal à 10 millions seront pris en compte)		
	Références dans la réalisation des prestations informatiques avec les administrations		
	publiques (Pour qu'une référence soit prise en compte, les première et dernière pages		
	du marché ainsi que le procès-verbal de réception doivent être présentés. Seuls les marchés de montant supérieur ou égal à 10 millions seront pris en compte)		
ND · Loo			
IND . LE S	pumissionnaire doit satisfaire à tous les sous critères pour avoir un « OUI » sur ce critère B. CAPACITE DE FINANCEMENT	<u> </u>	
B3	Capacité financière d'au moins quinze millions (15 000 000) FCFA délivrée par la		
	banque de premier ordre ayant fourni l'attestation de domiciliation bancaire au soumissionnaire	•	
NR · Le s	pumissionnaire doit satisfaire à 01 sous critères sur 01 pour avoir un « OUI » sur ce critère	D3]
	PLANNING ET DELAI	<u></u>	_
B4	Planning de réalisation (diagramme de Gantt)		
	Trialling de realisation (diagramme de Ganti)		!

	Délai de livraison cohérent et inférieur à 03 mois	
NB : Le s	oumissionnaire doit satisfaire à 02 sous critères sur 02 pour avoir un « OUI » sur ce critère l	34
	SERVICE APRES-VENTE	
	Certificats de garantie de chaque équipement délivrés par les fournisseurs	
	lettre d'Engagement sur le service après-vente (délai d'intervention inférieur à	
B5	une (01) semaine)	
	Attestation de disponibilité d'un personnel qualifié (au moins BAC+3 en réseaux	
	informatiques) pour toute la période de garantie assorti de son CV	
NB : Le soumissionnaire doit satisfaire à tous les sous critères pour avoir un « OUI » sur ce critère B5		
	TOTAL (Nombre de critère satisfait sur 05)	=,,,,,,,,

C- Evaluation de la proposition technique

N.B : Cette évaluation se fera essentiellement sur la base des prospectus et fiches techniques des équipements du soumissionnaire

NO	Caractéristiques			n du sionnaire
N°			OUI	NON
Fi	rewall (Pour obtenir OUI à ce critère, l'équipement propavec OUI aux critères relatifs Equipement et Type o	oosé doit satisfaire à au moins 80% des sous-critères ou dimension : Rackable sur baie 19 pouces)	:	· / / ·
	Caractéristiques	Valeurs minimale Exigées		での事業
	Equipement	Firewall FORTIGATE 300		
	Type de la solution	Next-Generation Firewall(NGFW)		
1	Certification aux normes et aux standards	ICSA		
	Type ou dimension : Rackable sur baie 19 pouces	Oui		
	Fonction VPN IPSEC / VPN SSL	Oui		
	Protection contre les menaces (Intrusion / AV / Spyware)	Oui		
	Prévention des menaces de types « zéro day » et/ou ciblées (APT)	Oui		
	Fonction de Filtrage Web	Oui		
	Fonction de Filtrage applicatif	Oui		
	Décryptions SSL et SSH	Oui		
1	Nombre de licences	Illimité		
,	Nombre d'interfaces réseau physiques	08 x 10/100/1000 Interfaces (RJ-45)		
	Interface Dual Stack	Oui		
	Nombre d'interfaces Tunnel	200		
	Mode de configuration L2, L3, sniffer, bridge (mode transparent)	Oui		
	Autres Interfaces	01 x 10/100/1000 out-of-band management port 01 x RJ-45 consoles port		
	Modes	OSPFv2/v3, RIPv2 , BGP, Static	of Care	Ţ
	Multicast: PIM-SM, PIM-SSM, IGMP v1, v2, and v3	Oui (19.8%)	1	.0
	Policy-based forwarding	Oui / /3	, (To 1)	11/5/5/
	Débit contrôle d'application	250Mbps	-173	1 1
	Database d'application	Supérieur à 1000	1500	18.8

OF TOURISME Page 43

Débit Prévention des menaces (IPS / AV/ Spyware)	100Mbps
Débit l'Psec	100Mbps
Nombre de connexions simultanées	250,000
Nombre de connexions / seconde	7,500
Nombre d'utilisateurs VPN-SSL	250
Capacité de stockage	160 GB HDD
Critères de règles de filtrage par zone	Oui
Critères de règles de filtrage par application	Oui
Critères de règles de filtrage par utilisateur ou group	
d'utilisateur	Oui
Critères de règles de filtrage par contenu	Oui
Possibilité de filtrer tout type de trafic par adresse IP source, adresse IP destination, type de service (ftp, Telnet,)	Oui
Décryptage: SSL (entrant et sortant), SSH	Oui
Interopérabilité avec les serveurs d'authentification	Microsoft Active Directory, Sun One et d'autres LDAP, Radius, Kerberos
Agent d'authentification Microsoft Terminal Services, Citrix X en App	Oui
Haute disponibilité du firewall et partage de charge dynamique entre les équipements	Actif/Actif Actif/Passif
Haute disponibilité des sessions actives TCP/IP et des Tunnels VPN.	Oui
Détection de pannes : Chemin et interface	Oui
Gestion de la Qos par application, utilisateur, source, destination, interface tunnel VPN IPSec	Oui
Gestion des classes de trafic basé sur la garantie, maximum, et par priorité de bande passante	Oui
Marquage diffserv	Oui
Nombre de canaux VPN	250
Tunnels VPN Site to Site	Oui
Protocole utilisé	IPSec, SSL
Algorithmes de chiffrement	3DES, AES (128-bit, 192-bit, 256-bit)
Algorithmes de hachage	MD5, SHA-1, SHA-256, SHA-384, SHA-512
Gestion de la création de tunnel VPN dynamique	Oui
Protection contre les vulnérabilités	Oui
Protection contre les virus en mode flux (Flow Base) (y compris ceux intégrés dans le HTML, Javascript, PDF et fichier compresser), Spyware, Worms	Oui
Prévention des menaces de types malware « zéro day » et/ou ciblées (APT)	Oui
Envoie jusqu'à 100 fichiers suspect par jours pour analyse et détection des malware « zéro day » et/ou ciblées (APT)	Oui
Génération d'une signature de protection contre le malware « zéro day » et/ou ciblées (APT) en moins d'1 heure	Oui
Protection des paquets fragmentés	Oui
Prévention des attaques DoS et DDoS	Oui
Détection de scan des ports	Oui
Génération automatiquement des signatures antivirus après analyse pour les menaces de type « zéro day » et/ou ciblées (APT)	Oui
Bloque en mode IN-Line le trafic de contrôle / commande des Malwares	Oui
Base signatures DNS, pour la détection dans requêtes DNS des hostname associés à des Malware	Oui

Contrôle sur plus de 60 types de fichier différents	Oui Oui
Contrôle sur plus de 60 types de fichier différents	Oui
Filtrage hidirectionnel des données	
I in tage planeouthine accidentecs	Oui
Blocage statique (par blacklist)	Oui
	Oui
Politiques de filtrage d'URL par utilisateur, groupe	Oui
d'utilisateurs, machines et adresse / plage d'adresses IP	Oui
 	Oui
	Oui
	Oui
3-1-1-1	Oui
	Oui
-79	Oui
Netflow	Oui
Journaux de configuration	Oui
Journaux de filtrage d'URL	Oui
Journaux de trafic réseaux	Oui
Backup et restauration du fichier de Configuration	Oui
vers/d'un serveur Rapports graphiques détaillés : Application, URL,	
Menace, fichier	Oui
Personnalisation des rapports par jour et par période et par utilisateur/groupe	Oui
Export des rapports (PDF, XML, CSV, etc.)	Oui
Routeur (Pour obtenir OUI à ce critère, l'équipement proposé doit	
critères relatifs à : Marque et Modèle, Type de la	a solution, Technologie de connectivité) Valeurs minimale Exigées
Caractéristiques Marque et Modèle	Cisco
Type	Modem ADSL
Type de la solution	Routeur – commutateur 4 ports (intégré)
Technologie de connectivité	Filaire
Protocole de liaison de données	Ethernet, Fast Ethernet
Protocole réseau / transport	7.1 SPDIF, Dynaudio Premium Sound Technology, MSI Audio Boost, Nahimic sound technology
Protocole de Routage	RIP-1, RIP-2, HSRP, VRRP, GRE, routage à base de règles (PBR)
Protocole de gestion à distance	Telnet, SNMP 3, HTTP, HTTPS, SSH, CLI
Algorithme de chiffrement	LEAP, DES, Triple DES, SSL, TLS, PEAP, TTLS, TKIP, WPA, WPA2, PKI, AES 128 bits, AES 192 bits, AES 256 bits, WEP
Méthode d'authentification	RADIUS, SSID (Radio Service Set ID), TACACS+, EAP-FAST
Protection par firewall	Oui
prise en charge NAT	Oui
Prise en charge VPN	Oui Ou CAMERO
prise en charge du réseau local (LAN) virtuel	Oui grant co cos of
IPS (Intrusion Prevention System)	Oui Significant of the Control of th
Multicast Storm Control	Oui Tr Off ()
Unicast Storm Control	Oui ISS ISS
	TOURISME Page 4

	Low-latency queuing (LLQ)		Oui	
	Class-Based Weighted Fair Queuing (CBWFQ)		Oui	
	files d'attente pondérées WFQ (Weighted Fair Queuing)		Oui	
	prise en charge du protocole STP (Spanning Tree Protocol), prise en charge du protocole VRRP (Virtual Route Redundancy Protocol)		Oui ·	
	prise en charge de Wi-Fi Multi	media (WMM)	Oui	
	qualité de service (QDS)		Oui	
	Dynamic Multipoint VPN (DMVPN)		Oui	
	serveur DHCP		Oui	
	DNS proxy		Oui	
	relais DHCP		Oui ·	
	Port Security	<u></u>	Oui	_
	technologie 2T3R MIMO		Oui	
	client DHCP, prise en charge du protocole HSRP (Hot Standby Router Protocol)		Oui	
	Class of Service (CoS)		Oui	
	Call Admission Control (CAC)		Oui	-
			Oui	
Swi	vitch (Pour obtenir OUI à ce critère, l'équipement proposé doit satisfaire à au moins 80% des sous-critères avec OUI aux			
-		Modèle, Type de pér	riphérique et Technologie de connectivité)	
	Caractéristiques		Valeurs minimale Exigées Switch cisco Small Business SF110-24	<u></u>
	Marque et Modèle			
	Type de périphérique		Commutateur – 24 ports – non géré	
	dimension		Montable sur rack	
	Technologie de connectivité		Filaire	
	Protocole de liaison de données		Fast Ethernet	
3	Ports		24 x 10/100	
"	Capacité de commutation		4,8 Gbps ? Performances de transfert (taille de paquet 64 octets) : 3,6 Mpps	
	Files d'attente matérielles QoS		4	
	Support de cadre Jumbo		9216 octets	
	Qualité de service (QDS)		Oui	
	Energy Efficient Ethernet		Oui	
	logement de verrou de sécurité (verrou de câble vendu séparément)		Oui	
N	lodem Wifi (Pour obtenir OUI à ce critère, l'équipement pro			
	Caractéristiques	Valeurs minimale E	xigées	
4	Type	Modem Wifi		
	Modem Internet associé		rès d'un Opérateur camerounais	
	Capacité	10 clients au moi	ns	

Evaluation des offres financières

		Conformité de l'offre financière		
N°	Nom des soumissionnaires et Adresse	Prix total TTC lu	Prix total TTC corrigé	Observations

Membre de la Commission Interne de Passation des Marchés :

Nom Fonction Signature



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINI\$TRY OF TOURI\$M AND LEI\$URE

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022 POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

FINANCEMENT: BIP MINTOUL/ EXERCICE 2022

IMPUTATION: 56 23 151 06 320010 524211

DEMANDE DE COTATION

FEVRIER 2022

PIECE N°8: MODELE DE LETTRE COMMANDE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

LETTRE COMMANDE N° Passée après Demande de Cotation N°00 FEVRIER 2022 pour l'acquisition des équ régionales du Ministère du	02/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 ripements réseau pour les délégations
TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE:	
OBJET DE LA LETTRE COMMANDE:	Fourniture des équipements réseau pour les délégations régionales du Ministère du Tourisme et des Loisirs
<u>LIEU DE LIVRAISON</u> :	Ministère du Tourisme et des Loisirs, Yaoundé
MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE:	
<u>DELAI DE LIVRAISON</u> :	
IMPUTATION:	56 23 151 06 320010 524211
FINANCEMENT:	BIP MINTOUL/ EXERCICE 2022
	APPROUVEE LE
	SIGNEE LE
	NOTIFIEE LE
	ENREGISTREE LE



Entre
Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs, ci-après dénommé :
« L'AUTORITE CONTRACTANTE» d'une part
etreprésenté par son Directeur Général ci-après désigné :
« LE FOURNISSEUR », d'autre part.
« LL I GOITHIGGEOIT », a data part.
Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Description de la Fourniture

Titre III: Devis Descriptif, Quantitatif et Estimatif General

Titre IV: Calendrier de livraison



ı société
·
eur
e et des Loisirs

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2022 DU 28 FEVRIER 2022

POUR L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS RÉSEAU POUR

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DU

TOURISME ET DES LOISIRS

FINANCEMENT: BIP MINTOUL/ EXERCICE 2022

IMPUTATION: 56 23 151 06 320010 524211

DEMANDE DE COTATION

FEVRIER 2022

PIECE N°9: ANNEXE



La liste actualisée du 26 février 2018 des banques et des compagnies d'assurance agréées et habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics en 2018, se présente comme suit :

I. Etablissements bancaires:

- 1. Afriland First Bank (AFB), B.P: 11 834 Yaoundé;
- 2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P: 2933 Douala;
- 3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP: 12 962 Yaoundé;
- 4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFlBank), BP: 600 Douala;
- 5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1925 Douala ;
- 6. Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P: 4593 Douala;
- 7. CitiBank Cameroun (CITIGROUP), B.P: 4571 Douala;
- 8. Commercial Bank of Cameroon (CBC), B.P: 4 004 Douala;
- 9. Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P: 582 Douala;
- 10. National Financial Credit Bank (NFC-BANK), B.P: 6578 Yaoundé;
- 11. Société Commerciale de Banques Cameroun (SCB-Cameroun), B.P: 300 Douala;
- 12. Société Générale Cameroun (SGC), B.P: 4 024 Douala;
- 13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P: 1784, B.P: 1784 Douala;
- 14. Union Bank of Cameroun (UBC), B.P: 15 569 Douala;
- 15. Union Bank for Africa (U.B.A), B.P: 2 088 Douala.

II. Compagnies d'assurance :

- 16. Activa Assurances S.A., B.P: 12 970 Douala;
- 17. AREA Assurances S.A., B.P. 20055 Yaoundé;
- 18. Atlantique Assurances S.A., B.P. 2933 Douala;
- 19. Beneficial General Insurances S.A., B.P: 2328 Douala;
- 20. Chanas Assurances S.A., B.P: 109 Douala;
- 21. CPA S.A., B.P: 54 Douala;
- 22. Nsia Assurances S.A., B.P: 2759 Douala;
- 23. PROASSUR Insurances, B.P. 5963 Douala;
- 24. SAAR SA, B.P: 1 011 Douala;
- 25. Saham Assurances S.A., B.P: 11 315 Douala;
- 26. Zenithe Insurance S.A., B.P: 1540 Douala./-